

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 11 décembre 2023

Nombre de membres du  
Bureau : 35

En exercice : 35  
Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Votants : 27

#### OBJET

**Délibération  
2023\_12\_11\_01B  
Approbation du procès-  
verbal de la réunion du 6  
novembre 2023 :**

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le onze décembre,

À quatorze heures et trente minutes,

se sont réunis à Montrond-les-Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le quatre décembre deux mille vingt-trois.

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI,  
Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON,  
François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry  
GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier  
PICARD, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre  
SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Pouvoirs déposés :

- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Martial FAUCHET	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Xavier VILLARD	- Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Nicolas CHARGUEROS, Jean-Paul CAPITAN, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Serge RAULT.

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 6 novembre 2023 aux membres de l'assemblée le 4 décembre 2023;

**CONSIDERANT** que le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune observation.

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~:**

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau syndical du 6 novembre 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 11 décembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.